



**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL**  
**Séance du 02 juillet 2026**

**DÉLIBÉRATION N° BS-2026-001**

Objet : Élection des Vice-Présidents

L'an deux mille vingt-six, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 15 juin 2026 s'est réuni à Arles le 02 juillet à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 12 membres sur 16, soit 59 voix sur 67.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Claire MAILHAN, Guillaume LINSOLAS, Joan BERGENEAU, Bernard ARSAC

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Mandy GRAILLON représentée par Martine AMSELEM, Jérôme BERNARD représenté par Joan BERGENEAU, Patrick de CAROLIS représenté par Claire MAILHAN, Fabien ESTEVAN représenté par Guillaume LINSOLAS,

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Martial ALVAREZ, Nieves CASTEJON, Thibaut MENA, Bertrand MAZEL

**Assistaient à la séance** : FONTFREYDE Christophe, Nathalie ALONSO, Cindy AVON, IPSILANTI Emilie

# DÉLIBÉRATION N°BS-2026-001

Objet : Élection des Vice-Présidents

Le Bureau Syndical,

**Vu** le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,  
**Vu** la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,  
**Vu** l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,  
**Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la délibération n° 1 du 07 octobre 2022 relative à la modification des statuts du Syndicat,  
**Vu** la délibération n°CS-2023-003 du 07 avril 2023 approuvant le règlement intérieur du Syndicat,  
**Vu** la délibération n°CS-2026-021 du 12 juin 2026 relative à la composition du Bureau Syndical,

## ➤ Considérant

- Que consécutivement au renouvellement des conseils municipaux, les représentants des communes et des intercommunalités membres du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNRC) ont été élus, la composition du Comité Syndical actée et la Présidence élue,
- Que conformément à l'article 7 des statuts du SMG-PNRC, il y a lieu d'élire cinq Vice-Présidents sur proposition de la Présidence,
- Que les représentants proposés sont Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Thibaut MENA, Martial ALVAREZ, Patrick de CAROLIS
- Que le vote à lieu à main levée

## ➤ Décide

- Sont élus les Vice-Présidents suivants à l'unanimité
  - 1<sup>er</sup> Vice-Président : Cyril JUGLARET
  - 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Martine AMSELEM
  - 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Thibaut MENA
  - 4<sup>ème</sup> Vice-Président : Martial ALVAREZ
  - 5<sup>ème</sup> Vice-Président : Patrick de CAROLIS
- D'autoriser la Présidence du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

Anne CLAUDIUS-PETIT

